

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	118 (2004)
Heft:	2
Artikel:	Un épisode de la vie du duc Henri de Rohan révélé par ses armoiries
Autor:	Germann, Georg
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-761637

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un épisode de la vie du duc Henri de Rohan révélé par ses armoiries

GEORG GERMANN

Avant-propos

Henri de Rohan, né le 21 ou le 23 août 1579 au château de Blain, huguenot, s'est distingué dans les guerres civiles de France et, aux Grisons, dans les luttes contre les troupes impériales et espagnoles. Il finit sa carrière au service de Bernard de Weimar. Blessé le 28 février 1638 près de Rheinfelden, il est mort le 13 avril à Königsfelden et enseveli le 19 mai en la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Un épisode de sa jeunesse est révélé par un traité de fortification.

Le traité de Jaques Perret (1601)

Le traité de Jaques (ou Jacques) Perret se distingue de la plupart des manuels illustrés de fortification de son époque par l'étendue des sujets qu'il aborde. Alors qu'il reste muet sur les détails du profil de ses circonvallations, il s'étend d'autant plus sur le ravitaillement de la ville, le tissu urbain et la typologie des édifices publics, notamment des temples protestants, et des hôtels particuliers. Il présente en plus les modèles d'un temple de village, de manoirs et d'une métairie. Son texte s'adresse tantôt à un prince, tantôt à un seigneur. Le traité de Perret est surtout connu pour son projet de palais en forme de gratte-ciel de sept étages ou, plus exactement, à douze niveaux. Il adopte les procédés perspectifs des Du Cerceau et les enrichit par la coupe horizontale en perspective, à la manière de maisons de poupee dont on peut enlever le toit et les étages l'un après l'autre. Le graveur est Thomas de Leu, un Néerlandais établi à Paris.

Sur la page de titre gravée, l'auteur des

textes et «inventeur» des dessins est appelé «gentilhomme savoysien» de même que dans le privilège du 4 juillet 1601, «Signé, par le Roy en son Conseil, PHILYPEAUX», alors que la dédicace au roi Henri IV, «De Paris ce premier de Iulliet, 1601» porte le nom de «IAQVES PERRET de Chambery»¹. Les versets de psaumes et les devises encadrant les planches ainsi que les projets de temples indiquent clairement que l'auteur est huguenot, qu'il s'adresse à ses coreligionnaires et se réfère indirectement à l'Édit de Nantes.

Identification des armoiries gravées

Les historiens de l'urbanisme, de la fortification et de l'architecture religieuse ont tous négligé, semble-t-il, l'étude des écus et sceaux sur les gravures de notre traité². Les blasons qui apparaissent sur la page de titre ne posent pas de problèmes car ils sont entourés du nom correspondant, à gauche, en forme de cachet, celui de Jaques Perret accompagné du mot «inuenteur», à droite, également en forme de cachet, le blason de J. Bonivard, qui est probablement l'imprimeur de l'ouvrage. Le blason de Perret se répète sur la plupart des gravures. Sur la page de titre dont le sujet principal est un arc de triomphe à sa gloire, Henri IV est portraituré en cavalier, les armoiries

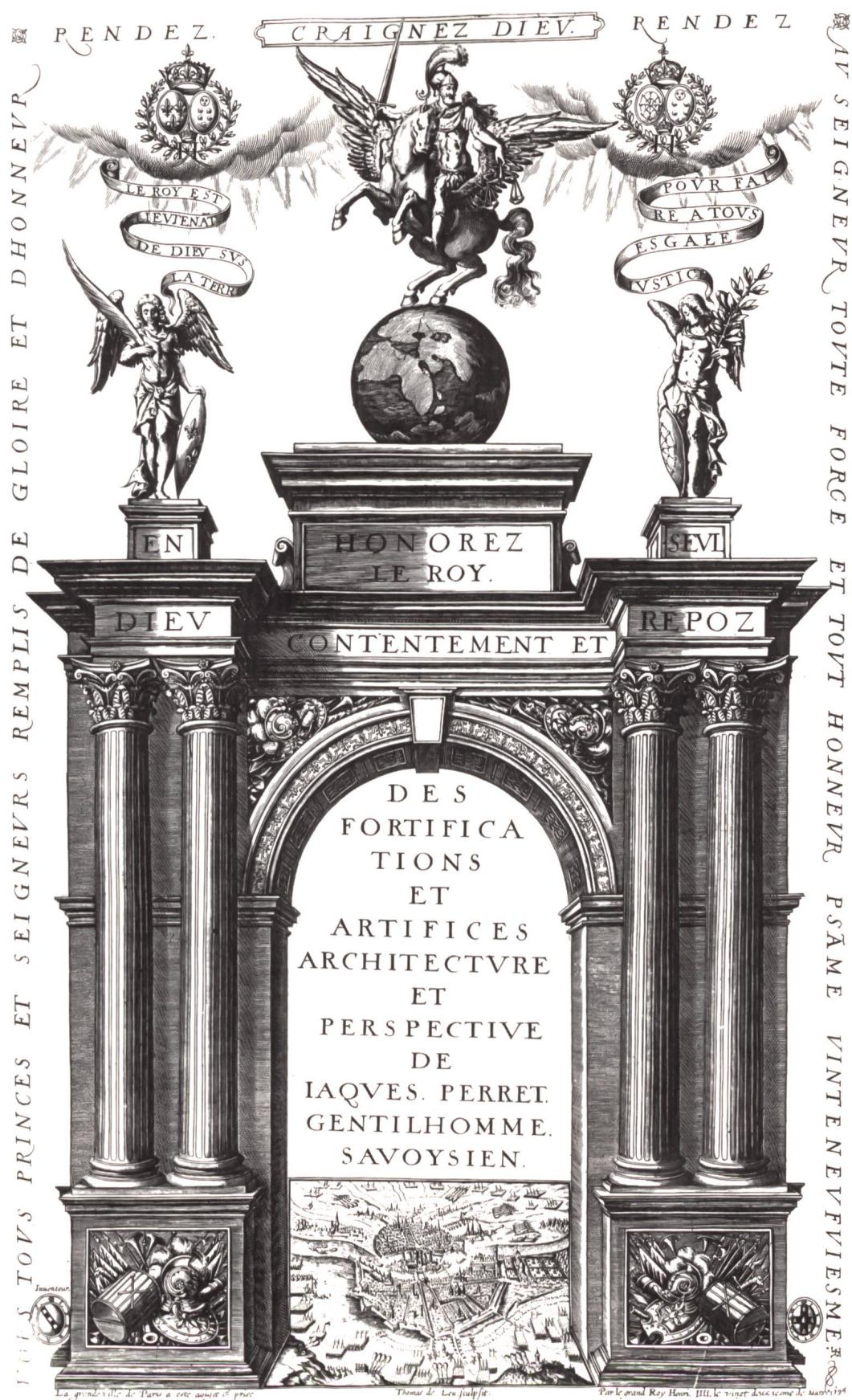
signalant sa double qualité de roi de France et de Navarre (ill. 1). Retenons que les mêmes armoiries sont visibles au-dessus des portails des temples, comme si le roi en était le fondateur.

Nous rencontrons quatorze fois³, sur chaque gravure à l'exception de la page de titre et de deux autres planches, les armoiries du

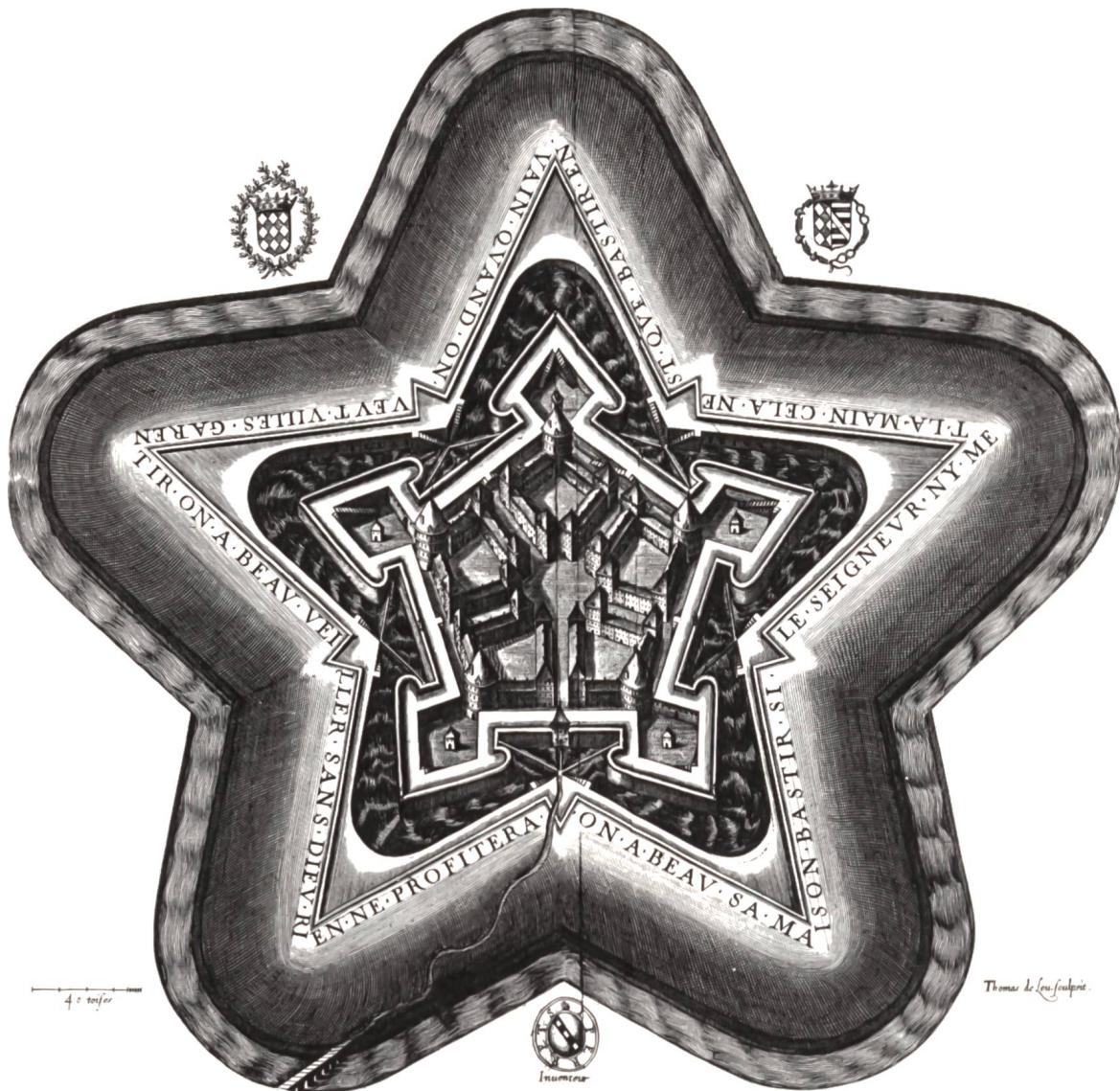
¹ Je remercie d'emblée M. Laurent Auberson, archéologue et traducteur à Moudon, de la révision du présent texte. – Le personnage de Perret ne semble pas encore avoir fait l'objet d'une étude.

² J'en ai fait une première tentative dans mon intervention au congrès «Les temples protestants des XVI^e et XVII^e siècles surtout en France», tenu en mai 2003 à l'In-

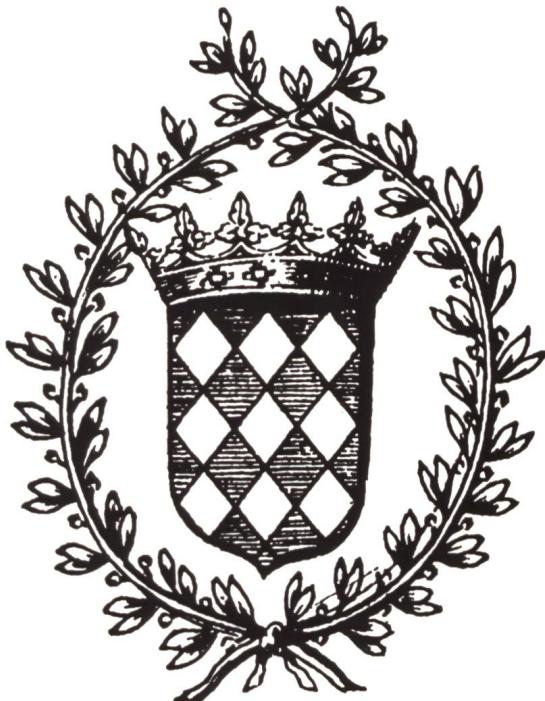
stitut de théologie protestante de Montpellier. Les actes du colloque seront publiés dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français en 2006; on y lira outre mon intervention celle de Nicolas WESTPHAL, «La place du temple dans un modèle de ville protestante, les propositions conçues par Jaques Perret dans son traité Des fortifications et artifices, publié en 1601».



Ill. 1 Page de titre gravée du traité de fortification de Jaques Perret (1601).



Ill. 2 Vue perspective d'une citadelle à cinq côtés avec les armoiries d'Henri de Rohan, de Catherine de Parthenay et de Jaques Perret, dans le traité de fortification de ce dernier (1601).



III. 3 Armoiries d'Henri de Rohan, détail de l'Ill. 2.

duc Henri de Rohan : de gueules à neuf losanges d'or percées, l'écu surmonté d'une couronne ducale⁴(ill. 3).

Sur la planche représentant la perspective d'une citadelle à cinq côtés, le blason ducal est accompagné d'autres armoiries : de gueule à trois losanges d'or percées et trois demis-losanges d'or percées, parti de burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à la bande d'argent, l'écu surmonté d'une couronne de marquis. C'est l'alliance du vicomte René II de Rohan (1550-1586) et de Catherine de Parthenay (1554-1631)⁵, dont descendant Henri, futur duc de Rohan et prince de Léon, et Benjamin, futur prince de Soubise. Relevons qu'Henri fut

élevé à la dignité ducale en 1603 seulement, deux ans après la publication de Perret (ill. 2).

Le biographe de sa jeunesse, Auguste Augel, écrit cependant :

«Henri IV créa M. de Rohan duc dès qu'il fut de retour en France.» Et de préciser la date officielle : «Rohan fut reçu pair de France le

7 août 1603 et prêta serment à la cour, accompagné de beaucoup de noblesse⁶.» Or Rohan fit son tour d'Europe de 1598 à 1600⁷. Si son cousin, le roi, lui promit aussitôt de le créer duc, rien ne s'opposait donc à l'utilisation de la couronne ducale dès 1601. Quant aux armoiries des parents, elles peuvent signifier soit simplement son état de jeune célibataire, soit une participation directe de sa mère à l'entreprise du traité.

La signification des armoiries du duc de Rohan sur les gravures du traité

Bien que je soit familier d'un nombre considérable de traités de fortification et d'architecture, je n'ai jamais rencontré pareille profusion héraldique. La représentation des armoiries du duc de Rohan ressemble à l'estampille d'un collectionneur, comme si les dessins lui appartenaient et que les gravures n'en fussent que les reproductions fidèles. Toutefois, même si c'était le cas, la signification de son écu ne s'arrêterait certes pas là. Le nom du duc ne figurant pas dans le texte et l'utilisation de son écu sur les planches étant unique, nous avons droit à la spéculation. Il ne suffit certes pas de relever qu'il s'était intéressé, tout au long de son voyage, aux fortifications des villes ou que sa vocation militaire s'était déjà accusée à l'âge de 18 ans, lorsqu'il se distingua au siège d'Amiens par Henri IV. En précisant la signification de son écu sur presque toutes les gravures du traité, on se le figure volontiers comme mécène de Perret, pour endetté qu'il

³ Les exemplaires connus étant différents les uns des autres, je me réfère à l'exemplaire de la Bayerische Staatsbibliothek de Munich, reproduit en facsimilé de format réduit, Unterschneidheim, Walter Uhl, 1971. L'étude bibliologique reste à faire. Mme Cecilia Hurley, de Neuchâtel, a eu l'obligeance d'entreprendre les premières recherches et de me communiquer ses résultats. Le traité a connu plusieurs rééditions dont la première est l'édition pirate de Francfort-sur-le-Main de 1602, avec les planches à l'envers.

⁴ Victor BOUTON, Nouveau traité des armoiries, ou la science et l'art du blason, Paris, Dentu, 1887, p. 311, n° 485.

⁵ Pour les armoiries voir BOUTON 1887, op. cit., p. 355, n° 543.

⁶ Auguste LAUGEL, « La famille et la jeunesse d'Henri de Rohan », dans Revue des Deux Mondes, XLIXe année, 3e période, tome 33e, 1er mai 1879, p. 46-70, et 1er juin 1879, p. 589-619 (p. 594). Les biographes modernes s'appuient sur cet article, ainsi Alain BOULAIRE, Les Rohan, « Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis », Paris, Éditions France-Empire, 2001 ; Pierre et Solange DEYON, Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée, 1579-1638, s.l., Perrin, 2000 ; Nicole VRAY, Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, protestante insoumise, 1554-1631, s.l., Perrin, 1998.

⁷ LAUGEL 1879, op. cit., p. 590, note 1, dit encore que le journal de ce voyage commencé dans les premiers mois de l'année 1598 et fini en 1600 est conservé en manuscrit à la Bibliothèque Mazarine (Collection Godefroy, n° 170).

fût à ce moment-là, voire comme inspirateur de la dédicace au roi⁸.

Par une telle dédicace, l'auteur d'un ouvrage se recommande pour les services d'un prince. Dans le cas du traité de Perret, les armoiries réitérées d'Henri de Rohan semblent indiquer la vocation de l'auteur, et à plus forte raison de son mécène, pour la construction, au nom du roi, de citadelles et pour l'édification de villes entières pour les protestants. Un rêve juvénile ? Henri avait moins de 22 ans.

Plusieurs détails du traité suggèrent qu'il fut achevé à la hâte. Pourquoi ? L'impatience d'Henri de Rohan peut y avoir une part. J'aimerais avancer une hypothèse qui va plus loin. Henri de Rohan était héritier du roi pour le trône de Navarre. La naissance du dauphin Louis, le 27 septembre 1601, changea la succession tant pour la Navarre que pour la France. Mais en juillet déjà, la grossesse de la reine Marie de Médicis pouvait être comprise comme une menace pour la cause des huguenots en France. Si cette réflexion était correcte,

Henri de Rohan apparaîtrait non pas comme un acteur, mais comme un instrument d'une politique protestante approuvé, bien entendu, par Henri IV lui-même. Dans ce contexte, la couronne ducale surmontant l'écu sur les gravures attesterait la confiance que le roi mettait en son cousin.

En guise de conclusion

L'identification des armes d'Henri de Rohan sur les gravures du traité de fortification de Jaques Perret de 1601 enrichit la biographie du duc d'un épisode inédit. En ce qui concerne sa signification pour les relations entre Henri de Rohan et Henri IV et plus généralement pour l'histoire du protestantisme en France, je réserve le dernier mot aux historiens.

Auteur : Prof. Dr. Georg Germann
Ringoltingerstrasse 27
CH-3006 Bern

⁸ On ne trouve aucun cas similaire dans l'ouvrage collectif *L'héraldique et le livre*. Avant-propos de Michel Pastoureau ; les textes ont été rédigés sous la direction de Matthieu Desachy, Paris : Somogy, 2002 ; Toulouse : Service interétablissements de coopération documentaire, 2002. Quatre classes de personnes représentées par leurs armoiries y sont traitées : les imprimeurs, les commanditaires, les auteurs et les dédicataires. Je dois la connaissance de l'ouvrage cité à ma collègue Cecilia Hurley.

⁹ Je dois cette observation, qui se base sur la comparaison de plusieurs exemplaires, également à Mme Hurley.

¹⁰ BOULAIRES 2001, op. cit., p. 62.